



I. OBJET

Le but de cette procédure est de présenter les règles, les moyens mis en œuvre et les responsabilités définies, pour la conservation des échantillons biologiques après analyse.

II. DOMAINE D'APPLICATION

Cette activité concerne tous les échantillons biologiques après qu'ils aient été analysés au laboratoire.

III. RESPONSABILITES

Cette activité est réalisée par les techniciens, sous la responsabilité des biologistes présents.

IV. DOCUMENTS DE REFERENCE

Documents « amont »

GBEA

Norme NF EN ISO 15189

SH REF 02

PR Réception des échantillon

Références juridiques en Biologie Médicale

Documents « aval »

FE Critères de conservation des échantillons biologiques.

V. EQUIPEMENT

Automate de sérothèque SSA

Réfrigérateurs

Congélateurs

VI. DEROULEMENT DE L'ACTIVITE

VI-1 Gestion de la sérothèque

Certains examens nécessitent réglementairement la conservation de sérum pendant un an à -20°C :

- des sérologies bactériennes, virales et parasitaires : HIV, hépatite A, B, C, toxoplasmose, rubéole, EBV, CMV, maladie de Lyme, syphilis
- certains marqueurs : PSA/PSA libre, CA 125, CA153, CA199, ACE, α -foetoprotéine, thyroglobuline, β HCG

La conservation de ces sérums = sérothèque se fait à l'aide d'un automate, le SSA qui stocke les sérums dans des cupules disposées sur des plaques. L'automate attribue une position et un code barre à chaque couple cupule/sérum permettant aisément de le retrouver. Les plaques de cupules sont alors conservées à -20°C pendant la durée légale de conservation.

La **PR** Procédure d'utilisation courante du SSA décrit comment mettre en sérothèque les échantillons requérants et comment retrouver un sérum.



La gestion de la sérothèque est rattachée au poste des sérologies et des marqueurs.

VI-2 Conservation après analyse

Les échantillons biologiques sont conservés pour deux raisons :

- afin de pouvoir contrôler l'identification correcte d'un tube ou d'un prélèvement
- afin de pouvoir rajouter des examens suite à une demande d'un prescripteur ou pour tout autre raison. Ce rajout ne pourra se faire que si l'on se trouve à l'intérieur du délai de stabilité de l'examen, dans les conditions de conservation spécifiées dans **FE** Critères de conservation des échantillons biologiques.

A) Analyses sanguines et urinaires

Les prélèvements sanguins sont conservés tubes fermés sur des portoirs ou des racks.

Les durées et modalités de conservation diffèrent selon le poste. Elles s'entendent aux temps de conservation après la réalisation des analyses.

Poste	Durée de conservation (jours)	Lieu de conservation
Hématologie	J+3	L0-REF-0013
Biochimie	J+3	L0-REF-0013
Glycémie sur fluorure/oxalate	J+1	Étagère à la laverie, T° ambiante
Hémostase	J+2	Étagère à la laverie, T° ambiante
Immuno-hématologie	J+2	Étagère à la laverie, T° ambiante
Hémoglobine glyquée	J+2	Étagère à la laverie, T° ambiante
Electrophorèse des protéines	J+3	L0-REF-0013
Vitamine D	J+3	L0-REF-0013
Sérologie, marqueurs	J+3	L0-REF-0013
Vidas	J+3	L0-REF-0013
Allergie Auto immunité	3 mois	L0-CNG-0006
Examens urinaires de biochimie (dosage)	J+1	Laverie
Examens urinaires de biochimie (dépistage)	J+1	Laverie



B) Microbiologie

Prélèvement microbiologie (échantillon)	Durée de conservation	Lieu de conservation
ECBU	Jusqu'à validation du dossier	Réfrigérateur L8-REF-0001
Cytologie urinaire seulement	J+1	Réfrigérateur L8-REF-0001
Ecouvillons	Jusqu'à validation du dossier	Réfrigérateur L8-REF-0001
Expectorations, ponctions, pus, selles...	Jusqu'à validation du dossier	Réfrigérateur L8-REF-0001

Prélèvement microbiologie (milieux de culture)	Durée de conservation	Lieu de conservation
ECBU	Uniquement milieu positif conservé jusqu'à validation du dossier	Réfrigérateur L8-REF-0001
Autres prélèvements	Uniquement milieu positif conservé jusqu'à validation du dossier	Réfrigérateur L8-REF-0001

VII. GESTION DES DOCUMENTS

La gestion, le classement et l'archivage de ce document et ceux associés sont décrits dans le Processus **3.1** Maîtrise de la documentation - Archivage.